



## SERVICES PARTAGÉS CANADA (SPC)

### Invitation à se qualifier (ISQ) pour le processus d'approvisionnement en services réseau du gouvernement du Canada (SRGC)

N° de l'invitation à se qualifier	R000076631	Date	15 février, 2021
Amendement No.	013	No de référence du SEAOG	PW-20-00939000

Bureau émetteur	Services partagés Canada 180, rue Kent, 13e étage Ottawa (Ontario) K1P 0B6		
Autorité contractante (L'autorité contractante est le représentant de SPC pour toute question et tout commentaire relatifs au présent document.)	Nom	Daniel Ellsworth	
	N° de téléphone	613-324-6422	
	Adresse courriel	<a href="mailto:ssc.gc-network-services-gc-services-reseautiques.spc@canada.ca">ssc.gc-network-services-gc-services-reseautiques.spc@canada.ca</a>	
	Adresse postale	180, rue Kent, 13e étage Ottawa (Ontario) K1P 0B6	
Date et heure de clôture	5 mars, 2021 @ 14h00 HNE		
Fuseau horaire	Heure normale de l'Est (HNE)		

## INVITATION À SE QUALIFIER - AMENDEMENT NO. 013

L'Amendement no. 013 est soulevé:

- 1) Pour identifier les dates limites clés; et
- 2) Pour répondre aux questions posées par les répondants potentiels.

Étape importante	Date originale	Date révisé
Date de publication de l'ISQ	21 décembre, 2020	complété
Séance d'information pour les répondants	8 janvier, 2021	complété
Date limite pour les soumissions préalables	22 janvier, 2021 @ 11:59 PM (HNE)	29 janvier, 2021 @ 11:59 PM (HNE) (AMD#1) 5 février, 2021 @ 11:59 PM (HNE) (AMD#2) 12 février, 2021 @ 11:59 PM (HNE) (AMD#7) 19 février, 2021 @ 11:59 PM (HNE) (AMD#12)
Date limite pour la soumission des questions et des commentaires	26 janvier, 2021 @ 2:00 PM (HNE)	2 février, 2021 @ 2:00 PM (HNE) (AMD#2) 9 février, 2021 @ 2:00 PM (HNE) (AMD#7) complété
Date et heure de clôture	12 février, 2021 @ 2:00 PM (HNE)	19 février, 2021 @ 2:00 PM (HNE) (AMD#1) 26 février, 2021 @ 2:00 PM (HNE) (AMD#7) 5 mars, 2021 @ 2:00 PM (HNE) (AMD#12)

### **Question 60:**

Le Canada peut-il confirmer que ceci devrait se lire comme suit: Exigence obligatoire no 3 pour l'annexe F.

Le répondant doit avoir fourni, en qualité d'entrepreneur principal, de la fibre noire louée à au moins 10 clients ou les clients doivent être situés en Ontario et au Québec. (par exemple : 6 clients en Ontario et 4 clients au Québec).

### **Réponse 60:**

Le Canada confirme que l'exigence obligatoire no 3 pour l'annexe F a été mal étiquetée comme l'exigence obligatoire no 3 pour l'annexe E à la page 53 de la version française de l'ISQ.

En outre, le Canada précise qu'il supprime le mot "both" devant "en Ontario et au Québec" de l'exigence obligatoire n ° 3 de l'annexe F dans la version anglaise de l'ISQ.

Veillez supprimer les éléments suivants:

<b>Formulaire de référence du projet de l'ISQ : Exigence obligatoire 3 relative à l'expérience pour l'annexe E</b>	
<b>Nom légal du répondant</b>	
<b>Adresse du répondant</b>	
<b>Exigence obligatoire 3 relative à l'expérience pour l'annexe E</b>	
Le répondant doit avoir fourni, en qualité d'entrepreneur principal, de la fibre noire louée à au moins 10 clients ou les clients doivent être situés en Ontario et au Québec. (par exemple : 6 clients en Ontario et 4 clients au Québec).	
(Les répondants doivent fournir un formulaire pour chaque client)	
<b>Projet de référence pour l'exigence obligatoire 3 relative à l'expérience pour l'annexe E</b>	
<b>Entité s'étant vu attribuer un contrat pour l'exécution du projet de référence</b>	
<b>Nom du contrat et identifiant</b>	
<b>Nom du projet</b>	
<b>Durée du projet (date de début du projet, date d'achèvement de la mise en œuvre et date de fin du projet, s'il y a lieu)</b>	
<b>Description générale du projet (travaux accomplis, expérience acquise)</b>	
<b>Nom de l'organisation cliente</b>	
<b>Nom de la personne-ressource principale chez le client</b>	
<b>Téléphone de la personne-ressource principale chez le client</b>	
<b>Courriel de la personne-ressource principale chez le client</b>	
<b>Nom de la personne-ressource supplémentaire chez le client</b>	
<b>Téléphone de la personne-ressource supplémentaire chez le client</b>	
<b>Courriel de la personne-ressource supplémentaire chez le client</b>	

Et remplacez par ce qui suit:

<b>Formulaire de référence du projet de l'ISQ : Exigence obligatoire 3 relative à l'expérience pour l'annexe F</b>	
<b>Nom légal du répondant</b>	
<b>Adresse du répondant</b>	
<b>Exigence obligatoire 3 relative à l'expérience pour l'annexe F</b>	
Le répondant doit avoir fourni, en qualité d'entrepreneur principal, de la fibre noire louée à au moins 10 clients ou les clients doivent être situés en Ontario et au Québec. (par exemple : 6 clients en Ontario et 4 clients au Québec).	
(Les répondants doivent fournir un formulaire pour chaque client)	
<b>Projet de référence pour l'exigence obligatoire 3 relative à l'expérience pour l'annexe F</b>	
<b>Entité s'étant vu attribuer un contrat pour l'exécution du projet de référence</b>	
<b>Nom du contrat et identifiant</b>	
<b>Nom du projet</b>	
<b>Durée du projet (date de début du projet, date d'achèvement de la mise en œuvre et date de fin du projet, s'il y a lieu)</b>	



Description générale du projet (travaux accomplis, expérience acquise)	
Nom de l'organisation cliente	
Nom de la personne-ressource principale chez le client	
Téléphone de la personne-ressource principale chez le client	
Courriel de la personne-ressource principale chez le client	
Nom de la personne-ressource supplémentaire chez le client	
Téléphone de la personne-ressource supplémentaire chez le client	
Courriel de la personne-ressource supplémentaire chez le client	

Le Canada demande que les répondants apportent les corrections ci-dessus dans leurs soumissions.

+++++

**Question 61:**

Relativement à la question 60 ci-dessus, les corrections suivantes s'appliquent uniquement à la version française de l'ISQ.

**Réponse 61:**

Veillez supprimer ce qui suit dans la version française de l'ISQ seulement. Ne s'applique pas à la version anglaise de l'ISQ:

1. Projet de référence pour l'exigence obligatoire 1 relative à l'expérience pour l'annexe E sur la page 51.
2. Projet de référence pour l'exigence obligatoire 2 relative à l'expérience pour l'annexe E sur la page 52.
3. Projet de référence pour l'exigence obligatoire 4 relative à l'expérience pour l'annexe E sur la page 53.
4. Projet de référence pour l'exigence obligatoire 5 relative à l'expérience pour l'annexe E sur la page 54.

Et remplacez par ce qui suit dans la version française de l'ISQ seulement. Ne s'applique pas à la version anglaise de l'ISQ:

1. Projet de référence pour l'exigence obligatoire 1 relative à l'expérience pour l'annexe F sur la page 51.
2. Projet de référence pour l'exigence obligatoire 2 relative à l'expérience pour l'annexe F sur la page 52.
3. Projet de référence pour l'exigence obligatoire 4 relative à l'expérience pour l'annexe F sur la page 53.
4. Projet de référence pour l'exigence obligatoire 5 relative à l'expérience pour l'annexe F sur la page 54.

+++++

**AUCUN CHANGEMENT PAR RAPPORT À TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS.**

